

de leur martyre.

" Il y a plus de 300,000 sauvages dans l'Ouest des Etats-Unis, et le nouvel Etat de l'Orégon en compte de vastes tribus. Mgr. Blanchet, le plus vieil évêque de l'Amérique, et le grand apôtre des Indiens, s'occupe d'une manière toute spéciale de la conversion de ces pauvres sauvages.

" Il a chargé un de ses prêtres, le Révd. Père J. F. Mulo, d'organiser, avec l'autorisation de l'épiscopat, une société américaine de la propagation de la foi, afin d'aider les missionnaires dans leurs œuvres apostoliques et civilisatrices. Les fidèles devront répondre généreusement à cet appel. Étendre le règne de notre Seigneur, civiliser les pauvres sauvages, quelle belle mission ! Faisons en sorte, catholiques, qu'elle ne soit pas trop ardue pour les apôtres canadiens du Nord-Ouest."

D'un autre côté, ce que nous voyons dans notre pays n'est-il pas propre à nous inspirer le plus grand amour et un profond attachement à notre clergé canadien. Nous pourrions citer des milliers de faits qui nous démontrent clairement qu'il est la véritable direction et que ce sont ceux qui défendent nos véritables intérêts religieux et sociaux. Prenons pour exemple la ville de Québec, là même où il y a plus de deux cents ans Mgr. de LaVal est venu y planter un germe qui devait y produire de si beaux fruits ; voyons ce que nous dit M. le Docteur Hubert LaRue, dans une étude sur les Corporations religieuses catholiques de Québec, à l'égard desquelles la Corporation de Québec voudrait imposer des taxes, et nous verrons où sont nos bienfaiteurs et les véritables amis du pays. Nous les trouverons dans le clergé et les nombreuses institutions religieuses dont il est le fondateur.

M. le Dr. LaRue, dans son étude des corporations religieuses à Québec, constate :

1. Que le nombre de jeunes personnes des deux sexes qui puisent leur éducation dans les communautés religieuses de Québec, atteint le chiffre de 6,161 annuellement.

2. Que le nombre des malades, infirmes, etc., qui sont à la charge des communautés religieuses de cette ville, est de plus de 3,974 annuellement.

3. Que, sur ce nombre de malades, 486 reçoivent gratuitement, chaque jour, et durant toute l'année, la nourriture et les soins de ces mêmes communautés. (Les 28 infirmes et invalides de l'Hôpital Général, et les 30 jeunes filles de l'École de Réforme que le gouvernement confie aux soins des Sœurs du Bon-Pasteur, ne sont pas incluses dans ce chiffre.)

Les 6,161 enfants et jeunes personnes des deux sexes qui puisent leur éducation dans nos communautés religieuses reçoivent cette éducation gratuitement ou à peu près. Le six sous, le dix sous, etc., que paient chaque mois un certain nombre d'externes qui fréquentent les écoles des Sœurs de la Charité, du Bon Pasteur et des Ursulines, ne peut être considéré autrement que comme équivalent à 0, si on compare le revenu provenant de cette source, à la somme des dépenses annuelles encourues par ces divers établissements.

De même, les \$100, et les \$120 que paient les pensionnaires du Séminaire, de l'Université, des Ursulines, etc., ne suffisent pas, ou à peine, pour payer les frais de nourriture de ces élèves. La preuve s'en trouve dans les déficits considérables de tous ces établissements, bien que leur administration soit conduite avec la plus stricte économie.

Nous avons donc, à Québec, un système complet d'éducation gratuite.

Entre ce système d'éducation gratuite et celui qui est suivi dans d'autres pays, il y a deux points de différences capitales, à savoir :

1. L'éducation gratuite, dans les autres pays, où ce système est en vigueur, n'a trait qu'à l'éducation élémentaire ; à Québec, l'instruction de tout genre, élémentaire et classique, est gratuite.

2. Ailleurs, les frais de cette éducation gratuite sont à la charge des gouvernements et des municipalités ; à Québec, les corporations religieuses supportent seules les frais de cette éducation (à l'exception des écoles normales). En effet, le montant des secours accordés pour cet objet par le gouvernement provincial et par la commission des écoles est si minime, que, comparé à la somme énorme dépensée par nos corporations religieuses, ce montant n'équivaut guère plus qu'à 0.

Ainsi, le montant des secours octroyés par la commission des écoles à toutes nos corporations religieuses, d'enseignement et mixtes, n'atteint que le chiffre insignifiant de \$1,700 environ, annuellement.

Ce qui est vrai pour les écoles et pour l'éducation, est également vrai pour les hôpitaux et pour le soin des malades.

Dans tous les pays civilisés du monde, les gouvernements et les municipalités sont tenus de pourvoir à l'éducation du peuple, et au soin des malades pauvres ; c'est là le premier devoir de ces gouvernements et de ces municipalités. Quelques unes des grandes villes de l'Europe consacrent à ces deux objets des millions annuellement.

À Québec, le soin des malades pauvres catholiques, de même que l'éducation de la jeunesse, retombe presque entièrement sur nos corporations religieuses : la somme totale qu'elles dépensent pour ces deux objets atteint le chiffre énorme de près de \$136,000 annuellement. C'est-à-dire que nos corporations religieuses débarrassent complètement le gouvernement et la municipalité de cette besogne onéreuse et de cette dépense énorme, au moyen de leurs revenus.

Supposons, un instant, que, pour une raison ou pour une autre, nos corporations religieuses viennent à disparaître : à qui incombera la tâche de pourvoir aux frais de l'éducation publique et aux dépenses que réclame le soin des malades, des invalides et des orphelins ? Au Gouvernement provincial et à la municipalité de Québec, évidemment.

D'où prévient ce montant énorme de \$136,000, dépensé annuellement par nos corporations religieuses ?

Ce montant est prélevé à l'Isle Jésus, située à 60 lieues de Québec, à la côte de Beauport, à l'Isle aux Oies, à Saint-Joachim à la Cascardière, etc., il provient de la pension des élèves dont une grande partie est originaire de la campagne. Le revenu total des propriétés et des biens que possèdent nos corporations religieuses dans cette ville, ne s'élève qu'à un chiffre insignifiant. C'est donc une somme ronde de \$136,000 que ces corporations religieuses versent annuellement dans la circulation ; et ce montant provient en grande partie du dehors.

Que ces corporations religieuses disparaissent, qu'elles aillent se fixer ailleurs, il est évident que, pécutiairement parlant, ce sera une immense perte pour la cité. Car \$136,000 lancés dans la circulation, par les temps de gêne que nous traversons, ce n'est pas une bagatelle !

Chose bien singulière ! les rôles, ici, sont complètement intervertis.

Pendant qu'ailleurs, on voit les gouvernements et les municipalités venir au secours des institutions de charité et d'enseignement, ici, ce sont ces mêmes institutions qui viennent au secours du gouvernement et des municipalités, non seulement pour faire une besogne que ce gouvernement